Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 13 février 2007, l'emblème de l'«Office européen des brevets (OEB)» qui figure ci-après, est protégé conformément à la loi susmentionnée (RS *232.23*):

a. l'emblème

13 février 2007 Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle